

ASSEMBLÉE NATIONALE

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 524

présenté par

Mme Genevard, Mme Duby-Muller, Mme Trastour-Isnart, M. Menuel, M. Pauget, M. Perrut,
M. Dive, M. Bazin, Mme Dalloz, M. Jean-Claude Bouchet, M. Cherpion et M. Di Filippo

ARTICLE 5

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.